

# PRÉCONISATIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

## Préambule

Il apparaît comme inévitable d'adopter des comportements en adéquation avec les changements climatiques observés.

Sur une proposition de Georges-Philippe Vallois, président du Comité Professionnel des Galeries d'Art, les membres du Conseil ont sollicité la société *Sustainable Art Market*® pour élaborer un tiré à part au code de déontologie afin de sensibiliser les adhérents de façon préventive à ces nouveaux comportements. Les galeries sont ici, et pour la première fois au sein d'un Code de Déontologie, encouragées à adopter des gestes simples, efficaces et non coercitifs.

## 1 Les Grands Principes de Base

### *a. Les recommandations officielles*

Les entreprises ont une obligation générale de tri de leurs déchets, avec le « décret 5 flux » du 10 mars 2016, qui concerne 5 flux de déchets (bois, plastiques, métaux, verre, papier/carton). Cette obligation concerne toutes les entreprises recourant à un prestataire privé d'enlèvement, et les entreprises produisant plus de 1100 L de déchets par semaine (pour celles qui recourent au service public). (*Décret codifié aux articles D543-278 et suivants du Code de l'environnement*)

### *b. L'évaluation préalable*

Une évaluation préalable à l'évolution de vos pratiques pourrait être judicieusement accompagnée par des professionnels qualifiés.

## 2 Les Gestes Spécifiques du Marché de l'Art

Dans l'ensemble de ses pratiques, le galeriste est invité à agir de manière durable pour l'environnement.

### *Dans le cadre des expositions, il est recommandé :*

- d'adopter le principe de réutilisation, quand c'est possible,
- d'économiser l'énergie, de consommer responsable lors des vernissages et d'adapter les cartons d'invitation,
- de réfléchir sur l'emballage des œuvres, trier et recycler les emballages en carton et bois.

### *Pour les transports, il est recommandé de :*

- privilégier un transitaire certifié ISO 14001, et de pratiquer le groupage de façon régulière afin de réduire son empreinte carbone,
- mettre en place si possible une vidéo-conférence pour éviter un déplacement.

### 3 Les Gestes Quotidiens

Chaque petite action compte dans sa responsabilité environnementale. Repenser ses gestes quotidiens au sein de son activité professionnelle est gage d'un impact efficace. Il est important de revoir sa façon de consommer : éviter d'acheter au lieu de recycler, favoriser l'entraide et ainsi apporter de la solidarité et du positif dans son univers professionnel. Nous préconisons ainsi quelques gestes simples et efficaces tels que, dans la mesure du possible, opter pour le réutilisable, le réparable et/ou le recyclable.

En termes d'énergie et d'outil informatique, nous préconisons de réduire la consommation (et le budget) avec des mesures de « bon sens » comme utiliser des ventilateurs plutôt que des climatiseurs, effectuer un tri des emails<sup>1</sup>, installer un moteur de recherche responsable et éteindre le parc informatique le soir. Pour les impressions nous recommandons de les programmer de manière standard en noir et blanc et recto/verso et d'utiliser du papier recyclé.

### 4 Vers un Système Circulaire

#### *a. Le « bon » recyclage*

Nous recommandons à nos adhérents de se tourner vers les filières de réparation, de récupération, de vente, de location lorsqu'ils souhaitent jeter du matériel<sup>2</sup>.

#### *b. Le principe de mutualisation*

Il est important d'envisager l'intégration de comportements mutualisés au sein des pratiques professionnelles dans le marché de l'art. Ceux-ci peuvent s'entendre sous diverses formes : groupage de transports des œuvres, partage du matériel d'exposition, mutualisation des services de « catering » lors de vernisages communs, etc.

À ce titre, nous préconisons la mise en place de plateformes dédiées (bourse d'échange, base de données mutualisée, petites annonces) dans le but de faciliter les échanges et réduire à la fois les coûts et son empreinte environnementale.



*Ce texte a été rédigé par Sabine Colombier de la société Sustainable Art Market et synthétisé par Gaëlle de Saint-Pierre, Responsable juridique du Comité Professionnel des Galeries d'Art, en vue de la communication aux adhérents et de son intégration dans notre code de déontologie. Pour toute information plus spécifique sur ce sujet nous vous recommandons de vous adresser à la société Sustainable Art Market qui devrait être à même de vous renseigner.*

1 Le tri des emails est important d'un point de vue environnemental car il permet de réduire le stockage des messages dans les espaces « cloud » hébergés dans les grands data centers, très énergivores (25% des émissions de gaz à effet de serre générées par le domaine du numérique sont dues aux data centers). Trier et stocker ses emails localement (sur un disque externe par exemple) permet ainsi de réduire les allers-retours entre utilisateurs et serveurs.

2 Backmarket (pour le matériel informatique et la téléphonie), Emmaüs et toute autre association de collecte, la Réserve des Arts (association de récupération/vente de matériel de beaux-arts à Paris). Une liste exhaustive existe sur le site [www.riendeneuf.org](http://www.riendeneuf.org).

### 3 Daily Gestures

Every little action counts in its environmental responsibility. Reclaiming our daily actions in our professional activity is a guarantee to have an effective impact. It is important to review our consuming habits: prefer recycling rather than buying, promote mutual aid and thus bring solidarity and positive in our own professional environment. We therefore recommend some simple and effective actions such as, as far as possible, opt for reusable, repairable and / or recyclable. In terms of energy and computer tool, we recommend reducing consumption (and budget) with "common sense" measures such as using fans rather than air conditioners, sorting emails<sup>1</sup>, installing a responsible search engine and turn off the computer park after working hours. For prints, we recommend that you program them in black and white and double-sided and use recycled paper.

### 4 Tending to a Circular System

#### a. The "good" recycling

We recommend to our members to turn to repair/recovery/resale/rental channels when they want to discard equipment<sup>2</sup>.

#### b. The principle of mutualization

It is important to consider the integration of shared behaviors within professional practices in the art market. These can take various forms: grouping of transportation of art pieces, exhibition material sharing, catering services pooling during joint vernissages, etc.

Therefore, we recommend the establishment of dedicated platforms (exchange, pooled database, classified ads) in order to facilitate exchanges and reduce both the costs and our environmental footprint.



*This text was written by Sabine Colomnier of Sustainable Art Market and synthesized by Gaëlle de Saint-Pierre, Legal Manager of the Professional Committee of Art Galleries, for communication to the members and its integration in our code of ethics. For more specific information on this subject, we recommend that you contact Sustainable Art Market, which should be able to provide you with information.*

- 1 Sorting emails is important from an environmental point of view because it reduces the storage of messages in the "cloud" hosted in large data centers, which consume a lot of energy (25% of greenhouse gas emissions generated by the digital domain is due to data centers). Sorting and storing emails locally (on an external drive, for example) reduces back and forth communication between users and servers.
- 2 Backmarket (for computer equipment and telephony), Emmaüs and any other collection association, the "Réserve des Arts" (association for the recovery / sale of fine arts materials in Paris). An exhaustive list exists on the site [www.trendenceur.org](http://www.trendenceur.org).

# RECOMMENDATIONS ABOUT ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY

## Preamble

It seems inevitable to adopt behaviors in line with observed climate changes.

From a proposal of Georges-Philippe Vallois, president of the Professional Committee of Art Galleries, the members of the Council asked the *Sustainable Art Market*® company to develop a reprint of the code of ethics in order to preventively sensitize the members to these new behaviors. The galleries are here, and for the first time in a Code of Ethics, encouraged to adopt simple, effective and non-coercive gestures.

## 1 The Basic Principles

### *a. The official recommendations*

Companies have a general obligation to sort their waste, with the “decree 5 flux” of March 10th, 2016, which concerns 5 waste flows (wood, plastics, metal, glass, paper / cardboard). This obligation applies to all companies using a private collection service provider, and companies producing more than 1 100 L of waste per week (for those who use the public service). (Decree codified in articles D543-278 and following of the Code of the Environment)

### *b. The screening assessment*

An assessment prior to the evolution of your practices could be wisely guided and supported by qualified professionals.

## 2 Specific Gestures of the Art Market

In all its practices, the gallery owner is invited to act in a sustainable way for the environment.

### *As part of the exhibitions, it is recommended:*

- to adopt the principle of re-use, whenever possible;
- to save energy, to consume responsibly during the openings and to adapt the invitations cards,
- to think about the packaging of artworks, sort and recycle cardboard and wood packaging.

### *For transportation, it is recommended to:*

- give priority to an ISO 14001 certified freight forwarder and use group transport on a regular basis in order to reduce its carbon footprint,
- if possible, set up a video conference to avoid a trip.